



**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCÉAN ATLANTIQUE
(COMHAFAT)**

SECRETARIAT EXECUTIF

RAPPORT

SYMPOSIUM

**"LA PÊCHE DANS LE CADRE GLOBAL DE LA
BIODIVERSITÉ POST-2020"**

RABAT (MAROC)



09-10 MAI 2023

Afin d'intégrer le secteur de la pêche dans le processus décisionnel environnemental dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020, un symposium de deux jours intitulé "La pêche dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020" a été organisé par la COMHAFAT. Le symposium a abordé les facteurs socio-économiques de la pêche en Afrique de l'Ouest, les impacts des décisions environnementales sur le secteur de la pêche et les moyens d'intégrer la voix du secteur de la pêche dans la prise de décision environnementale.

1. Contexte et justification

Avec la conclusion de la 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) a été adopté. Bien que le GBF ne soit pas juridiquement contraignant, il fournit des orientations pour les approches de conservation de la biodiversité, avec des objectifs spécifiques fixés jusqu'en 2030 et des objectifs à long terme jusqu'en 2050. L'un de ces objectifs, communément appelé l'objectif « 30x30 » (Objectif 3), vise protéger 30 % de la population terrestre mondiale par le biais d'aires protégées désignées. Bien que scientifiquement justifiée, cette approche a des implications négatives importantes sur les aspects économiques et sociaux, en particulier en Afrique de l'Ouest, où les pays dépendent fortement du secteur de la pêche.

Une telle politique, basée sur des mesures de protection renforcées, pourrait s'avérer préjudiciable à la sécurité alimentaire et aux conditions sociales des populations de ces pays. Par exemple, au Sénégal, le secteur de la pêche contribue pour environ 14,19 % au produit intérieur brut (PIB) du pays et fournit environ 43 % de l'apport en protéines. Malheureusement, la plupart des stocks de poissons exploités commercialement dans cette région sont déjà surexploités.

Dans le même temps, les zones de pêche d'Afrique de l'Ouest ont été identifiées comme faisant partie des « régions marines les plus riches en biodiversité de l'océan Atlantique », justifiant leur protection dans le cadre de l'objectif 30x30, compte tenu notamment des pressions exercées par les activités de pêche auxquelles ces régions sont confrontées. Les opérations de pêche les plus intensives dans l'Atlantique Sud se déroulent directement dans ces zones riches en biodiversité, qui sont également traversées par de grandes routes maritimes. Compte tenu de l'impact socio-économique, notamment en termes de sécurité et de souveraineté alimentaires, un renforcement immédiat des mesures de protection par le biais d'instances internationales ou de négociations multilatérales pour ces régions n'est certainement pas souhaitable. L'accord de pêche récemment adopté dans l'océan Arctique central sert d'exemple démontrant la possibilité d'un tel accord.

2. Objectif et pertinence

Dans le contexte de la gouvernance internationale des pêches, l'interaction des régimes pertinents pour l'utilisation durable des ressources halieutiques pose des problèmes. D'une part, il existe des régimes environnementaux tels que la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'accord juridiquement contraignant sur conservation de la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) actuellement en cours de négociation. Ces régimes constituent un ensemble solide de mesures de conservation de la biodiversité. D'autre part, il existe des agences de pêche et d'autres départements

représentant leurs intérêts respectifs dans ces forums, ce qui entraîne un déséquilibre important dans la représentation.

Cependant, le secteur de la pêche est peu présent dans ces forums, ce qui rend les intérêts du secteur de la pêche à peine visibles dans les négociations environnementales internationales concernant la conservation marine. Par conséquent, les mesures de protection récemment adoptées sont principalement basées sur des considérations environnementales et sont préconisées et présentées par les autorités nationales responsables des questions environnementales, avec peu ou pas de considération pour les facteurs socio-économiques liés à la pêche.

Cela a entraîné un déséquilibre entre l'équité sociale concernant les aires marines protégées et les besoins des pêcheurs locaux. Néanmoins, pour remplir leurs obligations au titre de la CDB, il est impératif de tenir pleinement compte des facteurs socio-économiques et culturels dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

3. Objectifs du Symposium

L'objectif général est de créer des stratégies pour concilier les intérêts de l'environnement et du secteur de la pêche. Il contribue à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces marines à l'avenir, la durabilité du secteur de la pêche et, par conséquent, des communautés qui en dépendent dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020.

Plus précisément, le symposium vise à :

1. Attirer l'attention et sensibiliser les autorités en charge des questions halieutiques et environnementales aux enjeux de la prise de décision environnementale et aux aspects socio-économiques de la pêche.
2. Explorer les moyens de reconnaître l'importance du secteur de la pêche dans les discussions au sein des forums internationaux.
3. Représenter les intérêts de l'industrie de la pêche et faciliter l'échange d'informations entre les autorités chargées de la pêche et de l'environnement.

4. Résultats

A l'issue du symposium, les résultats suivants ont été atteints :

1. Visibilité accrue du secteur de la pêche dans les négociations internationales sur la protection de l'environnement marin.
2. Meilleure compréhension des défis auxquels est confrontée la pêche à la lumière de mesures de protection accrues parmi les autorités environnementales.
3. Sensibilisation des autorités en charge des pêches et des questions environnementales aux enjeux de la prise de décision environnementale et aux aspects socio-économiques de la pêche.
4. Moyens de reconnaître l'importance du secteur de la pêche dans les discussions au sein des instances internationales.
5. La représentation des intérêts de l'industrie de la pêche et l'échange d'informations entre les autorités des pêches et les autorités environnementales.

5. Présentation du Symposium

L'organisation de ce symposium sous le thème "La pêche dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020" visait à aborder cette question en renforçant la voix du secteur

de la pêche dans les négociations au sein des conventions/instances telles que la CMS ou la CITES. Il ne s'agit pas d'éclipser les questions de conservation ou d'affaiblir le secteur environnemental mais plutôt d'impliquer le secteur de la pêche dans les forums internationaux traitant de ces sujets et ainsi d'attirer davantage l'attention sur les conséquences socio-économiques de l'adoption de mesures de protection sur le secteur de la pêche.

A cette fin, le symposium :

- Explore les voies permettant d'intégrer les considérations relatives à la pêche dans le processus décisionnel en matière d'environnement ;
- Fournit des informations générales sur le rôle socio-économique de la pêche en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions ;
- Discute des impacts potentiels de l'objectif 30x30 sur la pêche artisanale et commerciale ;
- Discute du rôle de la pêche dans les négociations en cours sur les BBNJ.
- Propose des solutions pour concilier conservation, sécurité et souveraineté alimentaire ;
- Propose des stratégies et solutions en vue d'une plus grande implication des entités administratives de la pêche dans le processus décisionnels en matière de conservation et de protection de l'environnement.

Plusieurs intervenants ont été invités à présenter les sujets qui ont été abordés, et des représentants des autorités des pêches, des professionnels du secteur, des administrations environnementales des États membres de la COMHAFAT et d'autres pays confrontés à des problèmes similaires ont participé à l'événement.

6. Organization du Symposium :

Le symposium a été organisé à l'initiative de LA COMHAFAT et s'est déroulé les 09 et 10 mai 2023 à Rabat, Royaume du Maroc. Les travaux se sont déroulés en séances plénières avec des présentations suivies de débats. Un modérateur, **M. Amadou TALL**, accompagné de deux interprètes (français/anglais), ont facilité le bon déroulement des travaux

Intervenants :

L'événement a réuni un large éventail de participants, notamment :

- Le Ministre des Ressources Animales et de la Pêche de Côte d'Ivoire
- La Ministre du développement de la pêche et de l'aquaculture du Ghana
- La Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime de Guinée
- Le Représentant du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural, des Eaux et Forêts du Royaume du Maroc
- L'Ambassadeur du Japon au Maroc
- L'Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Maroc
- L'Ambassadeur de la République Dominicaine au Maroc
- L'Ambassadeur du Salvador au Maroc
- L'Ambassadeur du Bénin au Maroc
- L'Ambassadeur du Guatemala au Maroc
- L'Ambassadeur du Panama au Maroc
- Représentants de l'OSPESCA

- Représentants des pêches des États membres de la COMHAFAT
- Représentants environnementaux et experts des États membres de la COMHAFAT et d'autres États
- Les organisations sous-régionales
- Professeurs et Chercheurs
- Société civile (OMPDA)
- Stagiaires du Bénin, du Cameroun et du Maroc au Secrétariat de COMHAFAT

La liste complète des participants est jointe en **annexe. I**

Déroulement du symposium :

Le symposium a été marqué par cinq (5) moments clés : la cérémonie d'ouverture, la signature du MoU entre la COMHAFAT et l'OSPESCA, les présentations et échanges, la mise en place d'un comité des sages et d'un comité technique, et enfin, la clôture cérémonie.

A. Cérémonie d'ouverture :

Cinq discours ont été prononcés lors de cette cérémonie. Les textes intégraux de ces discours sont joints en **annexe. II**

- Dans son discours d'ouverture, le Ministre Marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, **Mohammed SADIKI**, représenté par **M. Abdelmalek FARAJ** Directeur Général de l'INRH, a exprimé son plaisir d'accueillir tous les participants au symposium et a souligné l'importance de cette réflexion sur le rôle de la biodiversité dans l'équilibre des écosystèmes et la menace alarmante à laquelle elle est confrontée. Il a ensuite rappelé les mesures prises lors de la COP15 pour protéger et restaurer la biodiversité et les répercussions potentielles de ces mesures sur les États membres de la COMHAFAT, où une partie importante de l'économie dépend des activités de pêche.

- prenant la parole à son tour, **Madame Movis Hawa KOMSON**, Ministre du développement de la pêche et de l'aquaculture au Ghana a exprimé ses chaleureuses salutations à la COMHAFAT. Elle a transmis les sincères salutations du Président de la République du Ghana à **Sa Majesté MOHAMED VI** Roi du Maroc et aux autorités marocaines. Au cours de son allocution, elle a souligné l'importance du secteur de la pêche dans l'économie ghanéenne et son importance pour une grande partie de la population. Elle a également souligné les défis auxquels le secteur est confronté, tels que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), les problèmes environnementaux et l'impact du changement climatique sur les activités de pêche et d'aquaculture. En conclusion, la ministre a exprimé l'espoir que ce symposium ouvre la voie à des solutions pour soutenir une pêche durable.

- L'allocution qui suit a été prononcée par **Madame Charlotte DAFFE** Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime de Guinée, qui a rendu hommage à Sa Majesté Royale le Roi **MOHAMED VI** et a transmis les salutations sincères et fraternelles du Président de transition, le Chef de l'Etat de la République de Guinée. Elle a souligné que la présence de la Guinée à ce symposium reflète la vision commune de l'exploitation durable des mers et des océans du monde. La République de Guinée a donné la priorité à la conservation de la biodiversité en raison de l'importance du secteur de la pêche dans les aspects économiques, sociaux et de sécurité alimentaire. Elle a ensuite souligné les efforts déployés par le gouvernement guinéen pour

développer ce secteur, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'économie bleue.

- Dans son allocution, **M. Kuramitsu HIDEAKI**, Ambassadeur du Japon au Maroc a exprimé sa gratitude à la COMHAFAT pour ses efforts dans l'organisation du symposium. Il a ensuite salué l'excellente coopération entre le Japon et les pays membres de la COMHAFAT, qui s'est construite et renforcée au fil des années pour assurer une utilisation durable des ressources halieutiques conforme aux normes scientifiques. A travers le partenariat entre l'OFC et la COMHAFAT, le gouvernement japonais démontre son engagement à soutenir les pays membres dans le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. En ce qui concerne le thème du symposium, il a souligné que les négociations internationales, en particulier dans le domaine de l'environnement et de la pêche, doivent tenir compte du rôle crucial que joue la pêche en termes de sécurité alimentaire, de PIB et d'emploi dans de nombreux pays de la COMHAFAT. Par conséquent, les représentants du secteur de la pêche devraient participer activement à ces négociations.

- Prenant la parole, le Président de la COMHAFAT, **M. Sidi Tiémoko TOURÉ**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire a exprimé sa gratitude et ses félicitations à tous les participants pour leur vif intérêt pour le thème du colloque.

Il a souligné l'impact des activités humaines sur la conservation de la biodiversité et la nécessité d'agir. Il a posé une question difficile aux pays membres de la COMHAFAT, où le secteur de la pêche joue un rôle vital : Faut-il arrêter l'exploitation des ressources halieutiques au nom de la préservation de la biodiversité, ou faut-il répondre à la demande croissante de ces ressources au détriment de la biodiversité ?

Il a fermement déclaré : « Nous devons protéger la nature et sa biodiversité en mettant en œuvre toutes les mesures de protection nécessaires à sa préservation. Il a critiqué l'approche adoptée dans les organisations internationales et les négociations environnementales multilatérales, qui semblent négliger les réalités socio-économiques des États membres de la COMHAFAT et leurs impacts économiques et sociaux. Ainsi, il a considéré que le thème du symposium abordait une question très complexe et a conclu son discours en faisant les recommandations suivantes :

- Renforcer la coordination nationale,
- Adopter une approche moderne de la gestion des aires protégées,
- Accroître la participation de l'industrie de la pêche aux forums mondiaux sur l'environnement, et
- Renforcer une coopération efficace dans la région pour permettre une participation active des États membres à la prise de décision au sein des organes internationaux compétents.

C'est sur la base de ces recommandations que le Président de la COMHAFAT a officiellement déclaré ouvert le symposium sur la pêche dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020.

B. Signature d'un protocole d'accord (MoU) entre COMHAFAT et OSPESCA

L'un des moments significatifs du symposium a été la signature d'un mémorandum entre la COMHAFAT et l'OSPESCA pour formaliser la relation entre les deux entités. La signature de ce protocole permet le développement de synergies et de solidarité entre les deux organisations. Le protocole d'accord a été signé par **M. Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT et **M. José INFANTE** Directeur Général de l'OSPESCA

Le représentant de l'OSPESCA a exprimé sa satisfaction quant à la signature du protocole d'accord et sa gratitude aux autorités marocaines pour leur chaleureuse hospitalité.

Le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT, a quant à lui, rappelé que la signature du protocole d'accord est la concrétisation d'une collaboration qui existe déjà entre les 2 institutions, au sein des organisations internationales de gestion des pêches, où les similitudes entre les deux organisations en termes de développement et l'importance de la pêche dans les États membres ont été reconnues. L'idée de travailler ensemble a émergé dans le but d'unir leurs forces pour défendre leurs intérêts communs.

C. Résumé des présentations:

THÈME I : LE SECTEUR DE LA PÊCHE DANS LES NÉGOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES EN COURS

- **Présentation 1 : Description du problème par *M. Eugène LAPOINTE* – Consultant**

Notice biographique :

M. Eugène LAPOINTE, avocat, diplomate, chasseur et écologiste, est l'un des penseurs les plus crédibles et les plus optimistes dans le domaine de la conservation. Il a servi son gouvernement (le Canada) pendant 14 ans et a participé à la rédaction de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dont il a été le secrétaire général de 1982 à 1990.

Résumé de la présentation :

L'industrie de la pêche, souvent considérée comme un métier noble, fait face à des défis et à une désorganisation importante. Le consultant **M. LAPOINTE** a souligné le déclin potentiel des pêcheries dû à divers facteurs. Les programmes de certification visant à promouvoir des pratiques de pêche durables ont été critiqués pour des problèmes de transparence et d'efficacité. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) menace les écosystèmes marins et les populations de poissons, ce qui nécessite une collaboration internationale. Les quotas de pêche, destinés à une gestion durable, font face à des défis de mise en œuvre et de contrôle, contribuant à la surpêche. Les intérêts financiers et les pratiques d'exploitation ont également un impact sur l'industrie. De plus, la pandémie de COVID-19 a perturbé les chaînes d'approvisionnement et les moyens de subsistance. Pour résoudre ces problèmes, il est nécessaire de favoriser la collaboration multipartite, des politiques fondées sur la science, une gouvernance renforcée et des choix responsables par les consommateurs afin d'assurer une industrie de la pêche plus équilibrée et durable.

M. LAPOINTE propose plusieurs pistes de solution pour relever les défis de l'industrie de la pêche, notamment les négociations en cours sur le BBNJ. Ces négociations visent à établir un instrument international contraignant pour lutter contre la pêche illégale et assurer l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre de plans sectoriels et spatiaux pour la gestion durable des océans peuvent fournir des stratégies et des réglementations spécifiques pour différents secteurs, y compris la pêche, afin de promouvoir la durabilité, la santé des écosystèmes et la viabilité à long terme de l'industrie de la pêche. Ces solutions proposées soulignent l'importance de la coopération internationale et des cadres stratégiques pour relever les défis et la désorganisation de l'industrie de la pêche.

- **Présentation 2 : Pêcher dans les négociations BBNJ** par *Professeur/Consultant Joji MORISHITA (FAJ)*

Notice biographique :

Le professeur Joji MORISHITA est conseiller du ministre de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche pour les affaires internationales (Pêche) depuis 2019. Il est impliqué dans les questions internationales relatives à l'océan et à la pêche depuis 1982 en tant que représentant du gouvernement japonais. Il a été président de la Commission baleinière internationale de 2016 à 2018 et président du comité scientifique du NPFC de 2015 à 2019.

Résumé de la présentation :

Dans sa présentation, **Pr. MORISHITA** a résumé les points clés de l'accord BBNJ. Il a souligné l'importance de la gestion des ressources génétiques marines, des outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, de l'évaluation de l'impact environnemental, ainsi que du renforcement des capacités et du transfert de technologie dans le secteur maritime.

Pr. MORISHITA a accentué l'impact potentiel des mesures de gestion par zone et des aires marines protégées sur les cadres existants de gestion des ressources halieutiques. Il a également mentionné des divergences de vues lors des réunions de la conférence intergouvernementale, notamment en ce qui concerne les définitions, l'application du principe de précaution, la délimitation juridictionnelle, la reconnaissance des mesures établies par d'autres instances, les modes de prise de décision et les mesures d'urgence.

En outre, il a souligné l'importance des arrangements institutionnels dans l'accord BBNJ, tels que la Conférence des Parties, les organes subsidiaires scientifiques et techniques, le secrétariat, les mécanismes de coopération, les fonds et les mécanismes de financement, ainsi que le comité de mise en œuvre et de conformité et la capacité - comité de construction et de transfert de technologie.

En résumé, la présentation fournit des informations précieuses sur l'accord BBNJ, en soulignant ses domaines clés, les défis rencontrés lors des négociations et le cadre institutionnel essentiel requis pour sa mise en œuvre réussie.

- **Présentation 3 : Quelle gouvernance pour la conservation des ressources marines vivantes en Afrique au regard du droit de la mer ? Aperçu des instruments juridiques internationaux pertinents : *Professeur Miloud Loukili***

Notice biographique :

Le Professeur Miloud LOUKILI, spécialiste du droit international, notamment du droit maritime et du droit des mers, occupe le poste de Professeur de Droit de la Mer à l'Université Mohammed V de Rabat. Fort d'une vaste expérience dans le processus multilatéral lié au droit de la mer, l'expertise du professeur Loukili en études maritimes lui a permis de contribuer de manière significative à ce domaine. Il a été directeur de l'Institut supérieur des études maritimes (ISEM) et de la marine marchande du Maroc, et est également membre de la Commission des Nations Unies sur les limites du plateau continental.

Résumé de la présentation :

Lors de sa présentation, le **Pr. LOUKILI** a abordé le cadre de référence pour la conservation et l'utilisation des ressources marines. Il a souligné que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été identifiée comme la principale norme juridique régissant tous les développements liés à la prise de décision maritime. A l'occasion du 40ème anniversaire de la Convention, le Président du Groupe Africain et le Représentant du Rwanda ont initié un cadre juridique composé de 320 articles et 29 annexes, apportant une contribution historique aux relations internationales. Cela souligne que le contexte juridique de la conservation et de l'utilisation des ressources marines est sans aucun doute fondé sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Tous les instruments juridiques, y compris l'Accord juridique sur la pêche de 1995 et les accords régionaux, fonctionnent dans la continuité de cette convention mère. Cette convention est complétée par divers textes réglementaires adoptés par des organismes spécialisés et régionaux.

Une bonne gouvernance des ressources marines repose sur des considérations de développement économique et social, ainsi que sur les juridictions nationales. La notion de zones économiques exclusives (ZEE) est considérée comme la pierre angulaire ou l'épine dorsale de l'ensemble de la convention de zone COMHAFAT. Les défis auxquels sont confrontés les pays africains en matière de gouvernance et de conservation des ressources marines résident dans la mise en œuvre de ces textes juridiques. Dans ce contexte, -La COMHAFAT a été lancée pour renforcer davantage la coordination.

THÈME 2 : IMPACT POTENTIEL DE L'OBJECTIF 30x30 SUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE

- **Présentation 4 : Gouvernance des pêches marines dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020 BBNJ : *Dr Bernal CHAVARRIA -OSPESCA***

Notice biographique :

Le Dr Bernal CHAVARRIA, avocat et notaire spécialisé en droit international de la pêche, apporte plus de 15 ans de travail continu et 25 ans d'expérience professionnelle dans ce domaine. Il coordonne les questions environnementales et halieutiques et a fourni des services aux pays membres du Système d'intégration centraméricain (SICA)

et à l'Organisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA).

Résumé de la présentation :

Dans sa présentation, **M. CHAVARRIA** a caractérisé les débats sur la biodiversité, comprenant qu'il existe une relation inhérente entre la biodiversité et le bien-être humain à long terme. Comme il a souligné que la communauté internationale a reconnu la conservation et l'utilisation durable comme l'objectif principal de la gestion, l'auteur a souligné la nécessité d'assurer la cohérence et l'applicabilité dans le cadre mondial de la biodiversité.

L'auteur a exploré l'UNCLOS et a souligné que l'utilisation de la biodiversité marine oblige à la conserver là où la science est essentielle pour guider une telle conservation et des données, fondées sur les activités de pêche, sont nécessaires pour les déterminations scientifiques qui soutiennent les mesures de gestion.

L'auteur a noté que la gouvernance nécessite une planification, l'identification des objectifs et un processus de construction où l'État doit diriger et assurer des interactions efficaces des parties prenantes. Il a également prouvé que la gouvernance internationale repose sur des traités et des déclarations qui doivent également être conformes aux principes déjà en vigueur, parmi lesquels la participation universelle et effective des pêcheurs.

Sur cette base, l'auteur a testé le processus BBNJ pour la rédaction du nouveau traité sur la biodiversité et a prouvé comment, lorsqu'il s'agit de pêche et de conservation, tous les acteurs légitimes doivent participer et ce processus BBNJ n'a pas permis aux pêcheurs de s'engager dans le processus, créant un futur traité ambigu qui oblige à un changement dans la prise de conscience et la participation effective du secteur de la pêche.

- Présentation 5 : La pêche commerciale et la cible 30x30 en haute mer :

Amb . Carlos MAZAL

Notice biographique :

Consultant international senior sur le développement durable à l'intersection de la gestion des ressources océaniques et de l'innovation technologique, directeur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Genève, 2002-2013, élu par la Conférence des ministres responsables du secteur de la pêche au poste de directeur exécutif de l'Organisation latino-américaine pour le développement de la pêche (OLDEPESCA) 1993-2002.

Actuellement, il est conseiller du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la recherche et l'innovation (ANII) en matière de propriété intellectuelle (2023 -) Membre du conseil d'administration de l'Académie nationale d'économie de l'Uruguay (2013-), membre du Conseil uruguayen des relations internationales Relations (2013-), Fellow, Royal Society of the Arts, Royaume-Uni (2022 -) et Visiting Professeur of International Trade Negotiators, Colegio de Mexico (2021-).

Résumé de la présentation :

En ce qui concerne la cible «30x30», **M. MAZAL** a souligné qu'un dialogue de bonne foi avec ceux qui ont des points de vue opposés, une consultation et une coordination solides devraient toujours être maintenus aux niveaux national, régional et mondial avec des pays partageant les mêmes idées, ainsi que le renforcement des ORGP.

Les ministères de l'économie et de l'industrie devraient également être inclus. "Il s'agit d'emploi, de recherche, de tourisme, de commerce et de sécurité alimentaire". Ils ont leur place à la table des négociations.

Il a conclu en signalant qu'il y a 800 millions de personnes qui ont faim. 4 milliards vivent avec moins de 2,50 dollars. Donc, il n'y aura pas de gouvernance mondiale mais une imposition donc il faut instaurer des règles du jeu équitables.

THÈME 3 : IMPORTANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PÊCHE POUR LA COMHAFAT ET LES AUTRES ÉTATS

- **Présentation 6 : Rôle et importance du secteur de la pêche dans le cadre de l'économie bleue en Afrique atlantique par *M. Abdennaji LAAMRICH-COMHAFAT***

Notice biographique :

M. Abdennaji LAAMRICH est un expert maritime hautement qualifié qui a occupé des postes clés au Ministère des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande, ainsi qu'au Secrétariat de la COMHAFAT entant que Chef du Département de la coopération et des systèmes d'information. Il a participé à des programmes de renommée internationale tels que l'Académie de droit et de politique de la mer de Rhodes et assiste régulièrement à des sessions d'organisations internationales liées à la pêche. Son expertise et son expérience lui permettent de jouer un rôle important dans la coopération maritime régionale et internationale.

Résumé de la présentation :

Au cours du symposium, **M. LAAMRICH** a souligné l'importance de la pêche en Afrique atlantique, soulignant son rôle dans la fourniture d'aliments riches en protéines, la création d'emplois et la génération de revenus pour les gouvernements. Il a reconnu les défis posés par le changement climatique, la concurrence pour l'espace marin et l'épuisement des stocks de poissons, y compris les effets néfastes de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

Pour relever ces défis, il a proposé quatre axes d'intervention.

- La restauration d'écosystèmes sains a été soulignée comme une étape cruciale pour augmenter la production de poisson et améliorer les précieux services fournis par des écosystèmes sains.
- L'accent a été mis sur l'amélioration de la durabilité des opérations de pêche en traitant les accords d'accès étrangers, en luttant contre la pêche informelle et illégale et en réduisant les prises accessoires et les rejets.
- L'amélioration des chaînes de récolte et de post-récolte a été identifiée comme une opportunité de réduire les pertes et d'augmenter l'offre nette grâce à des processus à valeur ajoutée tels que le fumage et le séchage du poisson.
- Le renforcement du commerce intrarégional a été présenté comme une stratégie pour améliorer la sécurité alimentaire, limiter la vulnérabilité aux chocs

externes et donner la priorité aux besoins nutritionnels des nations africaines. Il a conclu en soulignant la nécessité d'un cadre de collaboration qui intègre des approches ascendantes et descendantes pour la gestion de l'économie bleue. Cela nécessiterait une participation active des gouvernements, de l'industrie, des parties prenantes et des communautés locales tout au long du processus, garantissant la mise en œuvre réussie de stratégies pour le développement durable de la pêche en Afrique atlantique.

- **Présentation 7 : Activités de pêche et conservation de la biodiversité marine en Afrique : Etat des lieux et perspectives d'exploitation durable dans la région COMHAFAT par Dr Rodrigue PELEBE- ACECoR**

Notice biographique :

Dr Rodrigue PELEBE Edéya Orobiyi est chercheur au Centre d'excellence africain pour la résilience côtière, à l'Université de Cape Coast au Ghana, et membre du Laboratoire de recherche en aquaculture et écotoxicologie aquatique à l'Université de Parakou au Bénin. Il est titulaire d'un double doctorat. en pêche et aquaculture, ainsi qu'en hydrobiologie. Ses recherches portent sur la science halieutique, la gestion des écosystèmes aquatiques, la conservation de la biodiversité, l'écotoxicologie aquatique, l'identification moléculaire et la génétique des populations de poissons. Il est l'auteur de nombreuses publications et fournit une assistance technique et scientifique aux ONG en Afrique.

Résumé de la présentation :

Le **Dr PELEBE** a présenté la région COMHAFAT, où les activités de pêche sont exercées le long de près de 14 660 km de côtes. Ces activités comprennent à la fois la pêche de capture artisanale et industrielle et l'aquaculture. Les eaux marines y contribuent majoritairement, représentant près de 60% de la production. En termes de production mondiale, l'Afrique a connu des progrès entre 1950 et 2020. Cependant, il convient de noter que ces progrès ont été plus lents par rapport à de nombreuses autres régions du monde, indiquant le travail important qui reste à faire.

Comme les autres intervenants, il a évoqué le rôle important joué par le secteur de la pêche pour les pays de la région COMHAFAT et sa contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 2 (Faim Zéro) et l'ODD 14 (Vie Sous l'Eau).

Abordant l'état de la biodiversité, il a mentionné que 1811 espèces ont été identifiées, dont 8% sont répertoriées comme menacées. Cependant, il a critiqué le fait que 78% des données sont insuffisantes, soulignant la nécessité de recherches approfondies pour vraiment comprendre l'état de ce qui existe dans nos eaux. Selon les connaissances actuelles, il a également noté que les poissons des zones côtières sont beaucoup plus menacés que ceux vivant dans les eaux profondes.

Il a également discuté des facteurs responsables du déclin de la biodiversité, notamment la surexploitation, la dégradation de l'habitat, la prédominance des espèces envahissantes sur les espèces indigènes, la pollution et le changement climatique, les réponses politiques et l'application des lois inadéquates, et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

Pour exploiter durablement les ressources, il a souligné la nécessité de considérer la biodiversité comme une préoccupation commune et un bien national. Il a appelé au

renforcement de la coopération sous-régionale et régionale et à l'amélioration de la gouvernance des stocks partagés.

- **Présentation 8 : Coopération régionale pour une Afrique unie et prospère : M. Tarik IZIRAREN / African Atlantic States Process**

Notice biographique :

M. Tarik IZIRAREN est le Secrétaire Permanent du Processus des Etats Africains Atlantiques (AASP). En tant que diplomate de carrière et ancien haut fonctionnaire des Nations Unies, il a joué un rôle clé dans les négociations internationales, notamment sur l'Agenda 2030 et la coopération Sud-Sud. Son expérience comprend des postes importants au Maroc et des contributions significatives à la formulation de stratégies de développement durable.

Résumé de la présentation :

Dans sa présentation, **M. IZIRAREN** a souligné l'importance de la coopération dans la région Afrique Atlantique, offrant des opportunités importantes pour les activités économiques et le commerce international. Le Partenariat stratégique Afrique-Atlantique (PSAA) a été présenté comme une initiative globale basée sur trois piliers clés : dialogue politique et sécurité, économie bleue et connectivité maritime, et développement durable et environnement. L'objectif du PSAA est d'atteindre la stabilité, la prospérité partagée et la coopération coordonnée, sur la base des principes de consultation, de leadership collectif, de flexibilité et de solidarité. Il reconnaît les interconnexions entre les différents aspects du développement et met l'accent sur la coordination des politiques et le renforcement des partenariats. La Déclaration de Rabat sert de feuille de route pour les actions futures, en mettant l'accent sur la coordination avec d'autres processus africains pour améliorer les résultats.

THÈME 4 : CONSERVATION ET/OU UTILISATION DURABLE ? COMMENT CONCILIER DES CONCEPTS POTENTIELLEMENT CONTRADICTOIRES ?

- **Présentation 9 : La conservation marine pour qui/quoi ? Mme Hayat MESBAH, Point Focal National CITES/Maroc**

Notice biographique :

Mme Hayat MESBAH est la responsable de l'Ecologie et de la Conservation de la Flore et de la Faune à l'Agence Nationale des Eaux et Forêts du Maroc. Elle représente l'organe de gestion CITES et est membre du Comité permanent CITES pour les régions d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. Elle est également membre de la sous-commission nationale sur la biodiversité, conseillère scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et membre du Comité permanent de la Convention de Berne sur la conservation de la faune et de la flore européennes Des habitats naturels.

Résumé de la présentation :

Dans sa présentation, **Mme MESBAH** a précisé que les milieux marins sont l'un des principaux réservoirs de biodiversité dans le monde. Ils abritent plus de 250 000

espèces connues et bien d'autres qui n'ont pas encore été documentées. La biodiversité marine est essentielle au bon fonctionnement de la planète, fournissant des services qui assurent la santé, le bien-être et la prospérité de l'humanité. Ces biens et services contribuent de manière significative à l'éradication de la pauvreté, à la croissance économique durable et à la sécurité alimentaire.

Malheureusement, les milieux marins sont menacés, notamment par les activités humaines telles que la surpêche, la capture d'espèces menacées, la perturbation de la faune et de la flore, l'introduction d'espèces envahissantes et la pollution. Ces activités compromettent leur capacité à continuer à fournir les biens et services nécessaires à la vie sur Terre.

Par conséquent, des mesures urgentes sont nécessaires pour la préservation des environnements marins, notamment le renforcement des quotas de pêche, la création de zones marines protégées et la réduction de la pollution des mers et des océans. Ces actions visent à restaurer nos écosystèmes marins dans un état propre, productif et dynamique.

- **Présentation 10 : Maritime Cui Bono ? Perspectives des pêcheurs locaux sur la conservation marine et la sécurité alimentaire : *Dr Mustapha KEBE/Consultant***

Notice biographique :

Dr. Mustapha KEBE est un économiste spécialisé en économie rurale, avec une vaste expérience dans le développement rural en Afrique, en particulier dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'aquaculture. En tant que consultant international, il a travaillé avec des organisations telles que la FAO, la Banque africaine de développement et l'Union européenne. Il est membre de plusieurs associations professionnelles et groupes scientifiques.

Résumé de la présentation :

Dans la présentation du **Dr KEBE**, il est souligné que le secteur de la pêche dans la région apporte une contribution significative aux économies nationales. Ceci est lié au rôle social et économique important joué par la pêche artisanale en termes de création de richesse nationale, de création d'emplois, d'amélioration de la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Cependant, le secteur fait face à une crise depuis quelques années, notamment la dégradation accélérée des ressources halieutiques (épuiement des stocks halieutiques) et une forte baisse des captures mondiales depuis 2000. Cette situation résulte de la surexploitation des ressources halieutiques et du changement climatique. De plus, le secteur n'est que partiellement intégré dans la plupart des politiques nationales et régionales.

Selon les prévisions de la FAO, le secteur continuera à jouer un rôle important en employant une grande partie de la population, d'où l'urgence de mettre en place de nouvelles politiques de gestion pour limiter la dégradation des ressources halieutiques, notamment pour la pêche artisanale. L'enjeu majeur est de concilier l'objectif de conservation marine avec l'objectif de sécurité alimentaire. Ce défi peut être relevé en adoptant des mesures de conservation/protection et de gestion des ressources halieutiques. Les activités de pêche doivent être menées dans le cadre d'une gestion éco systémique pour assurer le développement durable des écosystèmes aquatiques et la préservation des ressources.

En conclusion, il est possible pour la pêche artisanale de concilier les objectifs de conservation marine et de sécurité alimentaire. La création et la gestion des aires marines protégées (AMP) peuvent conduire à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la protection des écosystèmes marins et côtiers. Les AMP sont utilisées pour conserver la biodiversité, gérer les ressources naturelles et protéger les espèces menacées. Cela nécessite une gouvernance axée sur la communauté, créant un modèle local de développement durable. La cogestion, y compris la surveillance participative, qui est promue dans la plupart des pays de la région pour réglementer les pratiques de pêche, est un moyen pour la pêche artisanale de contribuer à la biodiversité et à la sécurité alimentaire. Cette dynamique a conduit à l'émergence de nouvelles manières par lesquelles les pêcheurs artisans revendiquent un nouveau rôle de gardiens de la mer dans de nombreux pays.

- **Présentation 11 : Les ORGP et leur rôle dans le développement de mesures de conservation pour la protection de la biodiversité marine : Pr. Bernal CHAVARRIA-OSPESCA.**

Notice biographique : (Voir présentation n°4)

Résumé de la présentation :

Dans sa présentation, l'auteur a exploré le cadre juridique international pour la gestion des ressources marines vivantes pertinentes pour la pêche, soulignant la valeur suprême de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) dans la mise en œuvre des accords pour les stocks grands migrateurs et chevauchants ainsi que la valeur du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable en tant que base sur laquelle opèrent les ORGP.

Il a souligné que le but de la loi est d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes, où les États, par le biais d'organisations régionales et en utilisant les meilleures informations scientifiques, sont chargés de maintenir ou de restaurer les stocks de poissons à un rendement maximal durable compte tenu de l'environnement économique et social, tout en protégeant les espèces associées conformément à l'approche éco systémique

L'auteur a conclu que, par essence, l'approche régionale est la plus appropriée pour traiter les différents stocks attachés aux différentes écorégions et écosystèmes de l'océan ; malgré les efforts pour trouver une approche globale et unique de la gestion faite par les nouvelles tendances dans l'arène politique, l'auteur souligne que les ORGP sont appelées à continuer à faire et à renforcer leur travail de fond sur la conservation et l'utilisation durable, en mettant en œuvre de nouvelles stratégies telles que la gestion par zone des outils et des évaluations d'impact, pour favoriser par la suite la coopération et la collaboration internationales telles qu'envisagées par la CNUDM.

THÈME 5 : RENFORCER L'INTÉGRATION DU SECTEUR DE LA PÊCHE DANS LA PRISE DE DÉCISION ENVIRONNEMENTALE

- **Présentation 12 : Renforcer les voix locales dans la prise de décision environnementale : Dr. Nikolas SELLHEIM/Consultant**

Notice biographique :

Le Dr Nikolas SELLHEIM est un consultant indépendant spécialisé dans le droit international de la conservation, les moyens de subsistance et les mammifères marins. Avec un doctorat en droit, il a mené des recherches approfondies sur l'interdiction par

l'Union européenne du commerce des produits dérivés du phoque et sur la gouvernance de l'Arctique. Le Dr SELLHEIM a publié plusieurs livres et articles sur ces sujets et a participé activement à des conférences et organisations internationales liées à la conservation et à la biodiversité.

Résumé de la présentation :

La présentation du **Dr SELLHEIM** a mis en évidence le besoin crucial de renforcer la voix des acteurs locaux dans la prise de décision environnementale. Les problèmes identifiés ont souligné la prise en compte inadéquate des intérêts des utilisateurs des ressources dans les régimes internationaux de conservation, ce qui conduit à des conflits d'intérêts et entrave la conservation efficace et l'utilisation durable des ressources. La présentation a souligné l'importance de l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales dans ces processus de prise de décision. Alors que les peuples autochtones ont mis en place des efforts de lobbying, la représentation des communautés locales est insuffisante. La Commission baleinière internationale (CBI) reconnaît la chasse autochtone de subsistance (ISW) sur présentation d'une « déclaration de besoin », mais des questions litigieuses persistent concernant l'absence de quotas pour la chasse traditionnelle non autochtone et la non-reconnaissance des droits des chasseurs non autochtones notamment au Japon. De plus, les initiatives de conservation telles que les sanctuaires de baleines négligent souvent leur impact sur la pêche. Dans le cas de la CITES, la convention ne reconnaît pas l'utilisation traditionnelle et les groupes de travail axés sur les moyens de subsistance sont confrontés à des défis en termes de financement et d'influence. Les solutions proposées comprennent le plaidoyer pour l'inclusion de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dans les critères d'inscription, la création de forums dédiés à un dialogue constructif et la réalisation d'évaluations complètes de l'impact social. Ne pas résoudre ces problèmes risque de marginaliser les intérêts de la pêche, de subordonner les préoccupations de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance aux priorités de conservation, d'affaiblir les droits des communautés autochtones et locales et de compromettre l'efficacité et la durabilité des efforts de conservation.

Présentation 13 : Établir des liens entre les pêches et les autorités environnementales :
Ambassadeur Carlos MAZAL/ Consultant pêche

Notice biographique :*(Voir présentation n°5)*

Résumé de la présentation :

M. MAZAL a déclaré que la seule façon de communiquer et de trouver des solutions intermédiaires et de bon sens est d'arrêter la distorsion délibérée du langage utilisé et de redéfinir le sens des termes de base utilisés dans l'UNCLOS, le Code de conduite pour une pêche responsable que la Déclaration de Santiago de 1952. Sinon, les deux parties pourraient être réticentes et incapables de faire des compromis. « *Nous ne communiquons plus dans la même langue. Les ONG et autres ont déformé le langage et les définitions* »

- **Présentation 14 stratégies et solutions pour une plus grande implication des entités administratives des pêches dans le processus décisionnel :** *M. Patrick KARANI - UA/IBAR*

Notice biographique :

M. Patrick KARANI occupe actuellement le poste d'expert technique en environnement à l'UA-IBAR et est associé directeur chez BEA International. Il fournit des services de conseil stratégique sur la finance carbone, la finance liée au climat et l'économie bleue. Il a contribué au développement de la stratégie de l'économie bleue de l'UA et dirige des projets d'adaptation au changement climatique. Il a également travaillé dans des institutions renommées et a promu l'énergie propre et la durabilité environnementale.

Résumé de la présentation :

Dans sa présentation, **M. KARANI**, a souligné les défis de la coordination dans le secteur de la pêche en Afrique. Suite aux recommandations de la conférence CAMFA 1, un mécanisme de coordination a été préconisé pour harmoniser les politiques et favoriser la participation des acteurs non étatiques. Le projet AFRM est une collaboration entre le FEM et la Banque mondiale, vise à réformer la gouvernance de la pêche en Afrique, dans le but ultime d'assurer la durabilité environnementale, économique et sociale. En tant qu'hôte du secrétariat de la CAMFA, l'UA-BIRA assure une coordination transparente des événements et des relations avec les partenaires. Les groupes de travail, l'exécutif du Think Tank et le conseil consultatif contribuent activement à la formulation de recommandations politiques éclairées. L'opérationnalisation de l'AFRM, largement discutée lors de la réunion de Naivasha , a conduit à la création de sept groupes de travail thématiques, offrant une plate-forme d'échange d'expertise. Le secrétariat de la CAMFA joue un rôle essentiel dans la mobilisation des parties prenantes et la mise en œuvre efficace des activités de l'AFRM. Des recommandations stratégiques ont été formulées pour assurer un financement durable du secrétariat, y compris l'établissement d'une ligne budgétaire annuelle et un solide partenariat de confiance. Ainsi, à travers une coordination harmonieuse et des partenariats solides, l'AFRM promet d'ouvrir de nouvelles perspectives passionnantes dans le secteur de la pêche en Afrique.

- **Présentation 15 : L'Initiative Ceinture Bleue ou Comment conjuguer Conservation et Exploitation des Ressources Marines Vivantes : *Mme Souad KIFANI, INRH***

Notice biographique :

Ingénieur halieutique et docteur en océanologie biologique, chercheur à l'INRH

Résumé de la présentation :

Mme KIFANI a souligné que les défis de la protection de nos océans et du maintien d'une activité durable dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture deviennent désormais plus apparents. Qu'elle soit positive ou négative, l'évolution des systèmes aquatiques face au changement climatique aura des implications pour le secteur de la pêche et les services éco systémiques, tout au long de la chaîne de valeur.

Elle ajoutée que pour répondre à ces défis, l'Initiative Ceinture Bleue (appelée BBI) a été lancée en 2016 par le Maroc, en marge de la COP 22 tenue à Marrakech comme un nouvel instrument de durabilité de la pêche et de l'aquaculture dans le contexte du changement climatique et de la nouvelle économie bleue.

Cette initiative vise à compléter les stratégies régionales et nationales du secteur de la pêche en encourageant la transformation des opérateurs et des acteurs de la pêche et de

l'aquaculture en activités durables et respectueuses de l'environnement marin tout en transformant les contraintes environnementales résultant des impacts du changement climatique en nouvelles opportunités économiques générant valeur, emploi et durabilité.

Par cette initiative, il est proposé de :

- Fédérer les efforts méthodologiques et favoriser la coopération et le transfert de technologies ;
- Mobiliser conjointement les financements, les fonds de mise en œuvre (Fonds Climat, Fonds d'Adaptation) ;
- Offrir aux pays les plus touchés un cadre mobilisateur de financement et d'appui à l'adaptation et à l'atténuation.

- **Présentation 16 : Le point de vue de la pêche artisanale africaine sur la conservation marine et la sécurité alimentaire** par *M Gaoussou GUEYE, Président de la CAOPA*

Notice biographique :

M. Gaoussou GUEYE est Poissonnier depuis 1995 avec plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la pêche artisanale sénégalaise et plus de 10 ans d'expérience en Afrique et dans la pêche industrielle. Il est également Président de la Plateforme des Acteurs Non Etatiques de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture en Afrique de l'Ouest (PANEPAO), Président de la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA), et Président de l'Association pour la Promotion et la Responsabilisation de la Pêche. Acteurs Artisanal Maritime (APRAPAM) ainsi que Membre du Groupe Consultatif International de la FiTI (Fisheries Transparency Initiative)

Résumé de la présentation

Cette présentation qui a été transmise par **M. GUEYE**, a souligné que la CAOPA, qui représente les organisations africaines de pêche artisanale de 27 pays, reconnaît que les aires protégées peuvent être des moyens efficaces de restaurer et de conserver la biodiversité et de soutenir les communautés côtières qui dépendent de la pêche pour leurs moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

Cependant, pour la CAOPA, le succès de l'initiative 30 x 30 dépendra d'approches participatives et transparentes pour localiser ces zones et élaborer des règles sur les activités commerciales qui y sont autorisées. Une approche précipitée, sans consultation et sans reconnaissance des efforts de conservation faits par les communautés et demandés aux communautés, visant à classer de vastes zones des océans en zones protégées pourrait être extrêmement préjudiciable à la pêche artisanale.

A. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Le point marquant de cette cérémonie a été la lecture des recommandations formulées à l'issue des travaux.

S'en est suivie la lecture de la motion de remerciements et de gratitude adressés à Sa Majesté le Roi du Maroc pour sa vision et son leadership.

L'autre point majeur a été la mise en place d'un Comité des sages et d'un Comité technique, avec la désignation de membres chargés de suivre la situation et de faire toute proposition susceptible de valoriser le rôle de la pêche dans le cadre de la biodiversité.

B. RECOMMANDATIONS

Nous, représentants des autorités chargées de la protection de l'environnement et de la pêche dans nos États respectifs, participant au colloque "La pêche dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020", qui s'est tenu les 9 et 10 mai 2023 à Rabat, Maroc :

- Reconnaisant le déclin de la biodiversité identifié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;
- Tenant compte des intérêts économiques de la pêche, en particulier dans la région COMHAFAT, dans les processus décisionnels environnementaux aux niveaux national et international, et des impacts économiques potentiels causés par le changement climatique et la perte de biodiversité ;
- Réaffirmant notre engagement à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier l'Objectif de développement durable 14 sur la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable, et l'Objectif 14.b : « Fournir l'accès des petits pêcheurs artisanaux aux ressources marines et aux marchés ;
- Réaffirmant également l'objectif de développement durable 10 qui vise à réduire les inégalités, notamment en termes d'égalité des chances d'inclusion sociale, économique et politique ;
- Conscient des défis pratiques et politiques de l'intégration du secteur de la pêche, des populations autochtones et des communautés locales dans les initiatives et décisions multilatérales de conservation ;
- Conscient également du besoin urgent d'une participation active des populations autochtones et des communautés locales à la prise de décision pour assurer une conservation efficace et une utilisation durable ;
- Soulignant l'importance vitale du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour les pays en développement en raison de sa contribution à la croissance économique et à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'éradication de la faim et la réduction de la pauvreté ;
- Préoccupé par le discours croissant de « non-utilisation » dans les accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives de conservation dépourvues de justification scientifique ;
- Reconnaisant la nécessité d'une coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des ressources marines tout en mettant l'accent sur les principes de souveraineté et le droit associé à l'utilisation durable des ressources océaniques ;

- Reconnaissant la nécessité d'inclure le secteur de la pêche dans la mise en œuvre de l'objectif 30x30 ;
- Soulignant que la conservation, la gestion et l'utilisation durable des ressources halieutiques sont mieux assurées par les organisations régionales et internationales compétentes de gestion des pêches;
- Attachés à l'esprit de l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui appelle à la promotion et à la défense de positions africaines communes sur les questions intéressant le continent et ses peuples, et aux principes d'unité et de solidarité, parlant d'une seule voix, et peser dans les négociations pour défendre nos intérêts collectifs dans la gestion, l'utilisation et la conservation durable des ressources marines.

Nous recommandons:

- Contribuer aux efforts de la communauté internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine ;
- Promouvoir une pêche durable et responsable en adoptant des mesures pour lutter efficacement contre la surpêche, les prises accessoires et la pêche INN (illégal, non déclaré et non réglementé) ;
- Promouvoir la recherche halieutique pour mieux comprendre le potentiel halieutique et les niveaux d'exploitation grâce à l'évaluation de la dynamique des ressources halieutiques et des pêcheries.
- Intégrer les recommandations scientifiques et les connaissances traditionnelles des pêcheurs dans l'élaboration des politiques de pêche ;
- Intégrer la protection de l'environnement dans la gestion des pêches et vice versa, à travers une approche « intégrée » qui permet de développer une approche moderne des aires protégées ;
- Donner la priorité à la gestion des pêches dans les aires marines protégées pour évoluer vers une approche de gestion qui va au-delà de la simple interdiction, où différentes activités de pêche sont testées, financées et évaluées ;
- Institutionnaliser la coordination nationale pour toute question liée à la biodiversité marine préalable à la participation aux espaces décisionnels internationaux sur la conservation des ressources marines ;
- Développer une coordination régionale efficace pour influencer les décisions de gouvernance internationale en matière d'environnement et de pêche, en tenant compte des spécificités et des intérêts de nos pays ;
- Organiser un événement annuel sur le thème de la pêche et de la biodiversité

Annexe I : Liste des participants

No n.	PAYS/ORGANISATION	NOM PRÉNOM	TITRE
1	Processus des États Africains de l'Atlantique Rabat	M. Tarik IZIRAREN	Secrétaire permanent Processus des États africains de l'Atlantique
2	Agence de Pêche / Japon	Monsieur Yume KAWAI	Agence de Pêche du gouvernement du Japon.
3	Agence Nationale des Eaux et Forêts	Mme Hayat MESBAH	Chef du Département de la Conservation de la Faune et de la Flore Sauvages Département de la Lutte contre la Désertification et de la Protection de la Nature
4	Ambassade de Côte d'Ivoire à Rabat	M. Sem. DRISSA TRAORE	Ambassadeur
5	Ambassade de la République Dominicaine à Rabat		
6	Ambassade du Salvador	M. Ignacio de COSSIO	Ambassadeur du Salvador
7	Ambassade du Bénin à Rabat		
8	Ambassade du Guatemala à Rabat		
9	Ambassade du Japon à Rabat	M. KURAMITSU HIDEAKI	Ambassadeur
10	Ambassade du Japon à Rabat	M. SHIMIZU NOBUSHIGE	Premier secrétaire
11	Ambassade du Panama à Rabat		
12	Angola	Monsieur Victor CHILAMBA	Directeur National des Pêches
13	UA/IBAR	M. Patrick KARANI	Technicien Spécialiste de l'environnement
14	Bénin	Monsieur DJAOUGA MAMADOU Boubacar	Conseiller technique pour la production animale et halieutique
15	Cabo Verde	M Carlos MONTEIRO	Directeur national des pêches et de l'agriculture
16	Cameroun	Dr Joseph Achille YEPKA	Directeur Adjoint de la Pêche Industrielle et Artisanale
17	CBI	M. Amadou Tével DIALLO	Président de la CBI
18	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif
19		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF
20		M. Mohammed HADDAD	Responsable Financier
21		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Systèmes d'Information
22		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets
23		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction
24		M. Abdelkrim MRABTI	webmaster
25		Monsieur Ali BOUALI	Consultant
26		Mme Karima CHOUCRANI	Secrétaire
27		Mme Amal MOUTTAKI	Chargée de projet
28		M. Rachid REGRAGUI	Cadre
29		Mme Wafaa AAMOUN	Assistant
30		M. Youssef ZAHER	Stagiaire
31		Mlle Yasmine LAHNIN	Stagiaire

32		M. Agbaze jesugnime CÉLESTIN	Stagiaire
33		M. Djego FULBERT	Stagiaire
34	Consultants	M. Amadou TALL	Modérateur / Expert pêche
35		M. Bernal Albertino CHAVARRIA VALVERDE	Représentant SICA OSPESCA
36		M Carlos MAZAL	Consultant international sur l'utilisation durable des ressources marines et l'innovation technologique/URUGUAY
37		M. Eugène LAPOINTE	Président / BCI
38		Monsieur Joji MORISHITA	Professeur, Université des sciences et technologies marines de Tokyo
39		Monsieur Nikolas SELLHEIM	Spécialiste de la pêche
40		M. Miloud LOUKILI	Professeur de droit de la mer Université Mohamed V
41		M. Edeya Orobiyi Rodrigue PELEBE	Représentant du Centre Africain de l'Institut de l'Economie Bleue au Ghana
42		Monsieur Moustapha KEBE	Spécialiste de la pêche
43		COREP	M. Thérance Arland NDONG OBIANG
44	Côte d'Ivoire	Monsieur SIDI Tiémoko TOURE	Ministre des Ressources Animales et Halieutiques
45		Monsieur YAO BROU FERNAND	Coordnatrice Projet Biodiversité
46	CPCO	M. Antoine Gaston DJHINTO	Docteur en Sciences Techniques Secrétaire Général du CPCO
47		M Ayebaïne Tomogha ERE- WALSON	Conformité MCS Coordinateur
48	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Agdal	Docteur Hicham BENYASSINE	Professeur
49	Gambie	M Basiru MANNEH	Associate CBD NFP/ Département des parcs et de la faune
50	Ghana	Mme Mavis Hawaii KOOMSON	Ministre de la Pêche et du Développement de l'Aquaculture
51		Mme NANA AKUA AMPOMAAH	Assistante du Ministre
52		M. Samuel QUAATEY	Conseiller Technique du Ministre
53		M. Fred Kwasi ANTWI- BOADU	Directeur Exécutif, Commission des pêches
54		M. Lawrence Armah AHIAH	Directeur des pêches continentales et de l'aquaculture
55		Mme Janet Gyogluu ANCHIRINAH	Directeur, Gestion post-récolte et Commerce
56		M. Rukayah ISSAH	Agent des pêches, gestion post-récolte et commerce
57	Guinée	Mme Charlotte DAFPE	Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime
58		Mme BARRY RAMATOULAYE	Conseillère du Ministre

59		M. Balla Moussa KEITA	Directeur National Adjoint des Pêches Maritimes
60		Médecin Alcali DOUMBOUYA	Chercheur au CNSH
61		M. Adama CAMARA	Adjoint Coordinateur du PISCOFAM
62	Guinée-Bissau	M. Gualdino Afonso TE	Représentant du Ministère de la Pêche
63	Libéria	M. Blamah S. GOLL	Directeur technique Département de la recherche et du développement forestiers Autorité de développement forestier/Autorité de gestion chef de la CITES
64	Maroc	Monsieur Nacer ARJI	Cabinet du ministre
65		M. Abdelmalek FARAJ	Directeur Général de l'INRH
66		Mme Souad KIFANI	Chercheur à INRH
67		Monsieur Bouchta AICHANE	Directeur des Pêches Maritimes
68		M. Mohamed BENBARI	Directeur du Contrôle des Activités de Pêche Maritime
67		M. Driss TAZI	Directeur de la Formation Maritime des Gens de Mer et du Sauvetage
68		M. Taoufik El KTIRI	Directeur des Affaires Générales et Juridiques
69		M. Abdellah BENMANSOUR	Directeur de la Stratégie et de la Coopération
70		Mme BOUAMEUR Nabila	Cadre à la Division Développement Durable/DPM
71		Monsieur FAOUZI Kandil	Chef de Service
72	Nigeria	M. Hassan Shettima MODU	Représentant du Département fédéral de la pêche
73	OMPDA	M. Kossivi Apelète	Coordinateur
74	RDC	M. Casimir KOFFI MULUMBA	Conseiller du Ministre/Responsable de l'Aquaculture et des Pêches Continentales
75		Docteur CHABO BYAENE ALAIN	Chargé des questions de santé et Point Focal « One Health » Organe de Gestion CITES Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) République Démocratique du Congo (RDC)
76	Sao Tomé et Principe	M. João PESSOA	Chef du service d'inspection des pêches et conseiller du directeur.
77	Sierra Leone	Mme Abibatu CONTEH	Adjoint Directeur des pêches
78		M. Samuel Ibrahim KOBBA	Responsable de la Mobilisation pour la Conservation de la Biodiversité
79	Togo	Mme TCHARIE KEBENZIKATO	Chef de la Section Promotion de l'Aquaculture
80		Lieutenant-Colonel Akondo TCHEDRE	Ingénieur des Eaux et Forêts, en service à la Direction des Ressources Forestières

Annexe II : Discours

Allocution de Monsieur Mohammed SADIKI, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et Forêts et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc.

Monsieur le Ministre des Ressources Halieutiques et Animales de la Côte d'Ivoire et Président en Exercice de la COMHAFAT ;

Excellence Madame la Ministre (Ghana) ;

Excellence Madame la Ministre (Guinée) ;

Excellences Monsieur le Ministre (Cabo Verde) ;

Messieurs les Ambassadeurs

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;

Monsieur le Directeur de l'Organisation du Secteur de la Pêche et de l'aquaculture de l'isthme de l'Amérique Centrale (OSPESCA)

Messieurs les points focaux nationaux auprès de CITES ;

Messieurs les délégués des Etats Membres de la COMHAFAT ;

Messieurs les représentants de des Etats Membres de OSPESCA ;

Messieurs les représentants de l'Agence de Pêche du Japon ;

Distingués invités,

Messieurs les experts et consultants

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'être parmi vous aujourd'hui pour l'ouverture de ce symposium initié par la COMHAFAT, sur le thème de « *La pêche dans le cadre mondial de la Biodiversité post-2020* ».

En ma qualité de Ministre de l'Agriculture du Développement Rural des Eaux et Forêts et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, vous me permettrez, au nom de mon gouvernement, de vous souhaiter la bienvenue au Maroc, votre 2ème pays.

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais tout d'abord féliciter les initiateurs de cette rencontre qui traite d'un problème réel auquel sont confrontés les pays en développement et tout particulièrement ceux de notre organisation.

La pêche et l'aquaculture ont des relations très étroites avec la biodiversité qui concernent à la fois les effets de l'exercice d'une pêche légitime et ceux associés à une pêche illicite.

La biodiversité procure des avantages fondamentaux pour le bien-être des humains et de la nature. Or, force est de constater que depuis plusieurs années

et malgré les efforts déployés, la biodiversité ne cesse de diminuer dans le monde entier.

Par ailleurs, il convient de signaler que la convention sur la diversité biologique (CDB) n'a pas atteint des résultats concrets à la hauteur des ambitions des parties signataires pour freiner l'érosion de la biodiversité.

Pour réaménager le cadre institutionnel mondial de la biodiversité et le rendre plus efficace et conforme à **la vision commune de vivre en harmonie avec la nature**, la CoP15 a mis en place une nouvelle architecture du régime de la CDB post 2020.

Ce nouveau cadre vise à stopper et à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 et en assurer la récupération et la restauration d'ici 2050, Il compte 21 cibles devant faire l'objet de mesures urgentes au cours de la décennie jusqu'en 2030, au titre desquelles il y a lieu de citer la nécessité de répondre aux besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des bénéfices en matière de nutrition, de sécurité alimentaire et de gestion durable des espèces d'eau douce et marine et d'aquaculture.

Cependant, tout en adhérant au constat et aux objectifs du nouveau cadre mondial de la biodiversité post 2020, j'aimerais rappeler que pour des pays comme ceux de l'Afrique de l'Ouest, qui dépendent fortement du secteur de la pêche, cette nouvelle approche pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur les plans économique et social. Une telle politique, basée sur un renforcement des mesures de protection, conjuguée aux décisions prises au niveau d'autres instances internationales en particulier celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) portant sur les subventions accordées au secteur des pêches, pourrait s'avérer dommageable particulièrement en matière de sécurité alimentaire et de conditions sociales des populations de ces pays.

Compte tenu de son impact socio-économique particulièrement en termes de sécurité et de souveraineté alimentaires, l'intégration des mesures de préservation biodiversité sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture est d'une importance capitale.

L'un des objectifs de ce colloque consisterait à approfondir la réflexion sur les orientations à donner aux conclusions de la 15ème Conférence des Parties sur la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

Il vise notamment à aborder cette question en renforçant la voix du secteur de la pêche et en rendant ses intérêts plus visibles dans les négociations environnementales internationales concernant la protection du milieu marin.

Grâce à la représentation du secteur de la pêche et des représentants des communautés de pêcheurs, il est attendu que les autorités chargées de l'environnement acquièrent une meilleure compréhension des défis auxquels la pêche est confrontée à la lumière de mesures plus protectrices décidées à l'échelon internationale.

Mesdames et Messieurs,

La pêche et la protection de l'environnement ne sont pas antinomiques : la pêche peut contribuer à l'amélioration de la biodiversité marine. Il suffit pour cela qu'elle soit durable. Pour ce faire, les pouvoirs publics et le secteur de la pêche doivent coopérer pour réduire les risques de la surexploitation et les prises accessoires, et lutter efficacement contre les pratiques de pêche INN.

Un autre domaine de collaboration entre la pêche et la protection de la biodiversité, ce sont les aires marines protégées. Sans être un outil de gestion des pêches, les bénéfices qui peuvent découler de la mise en place d'une AMP dans des zones soumises à la surpêche sont indéniables. Le dialogue entre les différentes parties prenantes est la solution pour une conciliation entre pêche et préservation de l'environnement à travers les AMP.

En outre, les pêcheurs peuvent jouer un rôle majeur dans la collecte des données susceptibles de mieux protéger la biodiversité marine ; de l'inventaire des fonds marins pour l'habitat fragile au test d'appareils novateurs pour éviter les prises accessoires d'animaux sauvages

Sans être exhaustif, voilà quelques exemples démontrant que les activités de pêche ne se traduisent pas nécessairement par perte de la biodiversité marine.

C'est cette complémentarité qu'il faut développer et défendre. Dans cette optique, la coordination nationale entre les administrations des pêches et de l'environnement est indispensable.

La participation de nos Etats dans les instances et forums internationaux sur la protection de l'environnement devrait aussi se faire en associant les autorités en charge du secteur de la pêche, pour une prise en compte de nos intérêts.

Mesdames et Messieurs

Pour conclure, je voudrais réitérer mes vifs remerciements à toutes les personnes ici présentes et souhaiter plein succès aux travaux de notre symposium et un bon séjour à Rabat.

Déclaration de l'honorable Mavis Hawa Koomson, Ministre du développement de la pêche et de l'aquaculture du Ghana

**PRÉSIDENT DE LA COMHAFAT,
COLLÈGUES MINISTRES,
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COMHAFAT,
CHEFS DE DÉLÉGATION,
PERSONNES RESSOURCES,
DISTINGUER LES INVITÉS,
AMIS DES MÉDIAS,
MESDAMES ET MESSIEURS,
TOUT PROTOCOLE OBSERVÉ.**

C'est un privilège d'avoir l'opportunité de faire une déclaration lors de cet important symposium : Un symposium sur « La pêche dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020 qui s'est tenu dans la belle ville de Rabat au Maroc. Je remercie le Secrétaire Exécutif et le Personnel de la COMHAFAT pour l'organisation de cet important symposium

Son Excellence, Nana Addo Dankwa Akuffo-Addo, Président de la République du Ghana, m'a demandé d'adresser ses salutations à Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc et au Gouvernement du Maroc.

Je tiens à exprimer notre sincère gratitude au Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Forêts du Royaume du Maroc et au Secrétariat de la COMHAFAT pour avoir invité le Ghana à participer au Symposium.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture du Ghana contribue de manière significative au développement économique du pays. Le secteur soutient les moyens de subsistance de plus de 3 millions de personnes, gagne plus de 200 millions de dollars par an grâce à l'exportation de poisson et de produits de la pêche, représente 60 % de l'apport en protéines animales de la population et la consommation annuelle de poisson par habitant au Ghana est de 26 kg. Ainsi, le secteur contribue de manière significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Cependant, ces derniers temps, le secteur de la pêche a été confronté à des défis, en particulier la menace des pratiques de pêche INN, le changement climatique, la pollution de nos mers et océans et la destruction des habitats marins.

Problèmes environnementaux résultant de la destruction des mangroves et des habitats marins ; et la pollution des mers et des océans a des impacts négatifs sur les ressources halieutiques et la biodiversité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous observons actuellement une tendance à la baisse des captures de poisson, en particulier pour la pêche artisanale en raison de problèmes environnementaux. Par conséquent, il y a une baisse des bénéfices des opérations de pêche, en particulier les pêcheurs artisanaux et la prévalence de la pauvreté dans les communautés de pêcheurs.

Il existe des preuves d'une augmentation de la température de surface de l'eau et du niveau de la mer, d'une augmentation de la salinité de l'eau, de l'acidification des océans et de changements dans la répartition des poissons en raison de l'impact du changement climatique. La quantité et la qualité des ressources en eau nécessaires à la production aquacole sont affectées par le changement climatique. On observe également l'extinction de certaines espèces de poissons et la perturbation des schémas de pêche traditionnels.

Les implications de ce qui précède sont le déclin observé de la production de poissons marins, en particulier pour les petits pêcheurs et agriculteurs, la perte d'investissements et de moyens de subsistance, les changements dans le comportement de migration des poissons et l'augmentation des prix des aliments aquatiques, ce qui rend difficile pour les personnes à faible revenu de subvenir à leurs besoins en protéines.

L'incapacité à remédier à l'impact négatif de l'environnement sur la pêche n'affecte pas seulement la sécurité alimentaire, mais aussi les moyens de subsistance des pêcheurs et des communautés de pêcheurs artisanaux qui sont les plus vulnérables au changement climatique.

Monsieur le Président, Distingués Mesdames et Messieurs, l'organisation du Symposium arrive à point nommé. En regardant les sujets à traiter lors du Symposium, je m'attends à ce que des solutions et des réponses soient trouvées aux défis.

Je souhaite aux participants des délibérations fructueuses

MERCI POUR VOTRE ATTENTION ET QUE DIEU NOUS BÉNISSE TOUS

Allocution de Madame Charlotte Daffé, Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime de la Guinée.

Monsieur le représentant de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural, des Eaux et Forêts du Royaume du Maroc ;

Madame la Ministre en charge de la Pêche du Ghana ;

Monsieur le Ministre en charge de la Pêche de la Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT ;

Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT ;

Mesdames et Messieurs les représentants des missions diplomatiques et organisations internationales ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Régionales de gestion des Pêches ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un honneur et un grand plaisir que je me retrouve avec vous ici, à Rabat à l'occasion de cet important symposium « **LA PÊCHE DANS LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POST-2020** »

Pour cela, avant tout propos, je voudrais rendre un hommage mérité à Son altesse Royale, **Sa Majesté le Roi Mohamed VI** auquel s'adresse les salutations sincères et fraternelles de Son Excellence, **Colonel Mamadi DOUMBOUYA**, Président de la Transition et Chef de l'État de la République de Guinée.

Ma présence à cette rencontre est certainement l'expression de l'excellence de la coopération entre nos deux gouvernements, mais aussi leurs visions communes pour une exploitation durable des mers et océans du monde.

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Je voudrais par la suite, remercier Monsieur Benabbou Abdelouahed, Secrétaire Exécutif de la COHMAFAT pour m'avoir invité à prendre part à cette importante rencontre.

Mes remerciements vont également à toutes les autres autorités Marocaines pour l'accueil chaleureux et l'attention dont la délégation guinéenne et moi-même faisons l'objet depuis notre arrivée sur cette terre africaine.

Mesdames et Messieurs,

La République de Guinée a inscrit la biodiversité comme étant une de ses priorités et considère le thème "**Pêche dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020** » comme étant un *levier important pour l'Économie Bleue compacte et efficace.*

La pratique de la pêche durable permet inéluctablement de garantir la viabilité à long terme des pêcheries et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs dont certains pratiquent cette activité de génération en génération.

En Guinée, le secteur de la Pêche fournit plus de 400 000 tonnes de poisson par an, directement déversées sur le marché local, emploie directement plus de 75 000 personnes et près de 500.000 emplois indirects majoritairement les jeunes et les femmes. Cela démontre qu'elle constitue l'un des plus importants secteurs pour lutter contre la pauvreté et la malnutrition dans nos pays.

C'est en raison de cette importance qu'elle constitue une des priorités de notre Gouvernement et bénéficie à ce titre du soutien des partenaires techniques et financiers.

Le Gouvernement de Transition que j'ai l'honneur d'appartenir a adopté le Programme de Référence Intérimaire (PRI) comme l'unique cadre de référence en matière de planification du développement pour la période 2022 - 2025 pour une *croissance économique accélérée, inclusive et durable du pays*.

Sur la base de ce programme, un Plan Stratégique Halieutique 2023-2027 a été adopté avec pour objectif *d'améliorer considérablement la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture au développement économique et social, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté et à la protection environnementale*.

Pour y parvenir, des efforts conséquents ont été fournis dans le cadre du soutien au développement du sous-secteur de la pêche artisanale et à la promotion de la pisciculture traduisant ainsi la vision politique du Président de la Transition en faveur de la pêche et la pisciculture villageoise.

Mesdames et Messieurs,

Malgré ces efforts et cette volonté, le secteur des pêches est frappé par les conséquences du changement climatique dû essentiellement aux faits des hommes.

Aujourd'hui, le domaine de développement de l'Économie Bleue est en parfaite harmonie avec le concept de développement de l'Aquaculture durable inscrit dans le Plan quinquennal de la stratégie halieutique.

C'est en tenant compte de cette raison, des différentes interactions entre la pêche, les autres activités humaines et la nécessité de maintenir la santé de notre mer et des milliers de cours d'eau que dispose la République de Guinée, que notre Gouvernement a lancé le processus d'élaboration d'une Stratégie de promotion de l'Économie Bleue avec l'ensemble des acteurs nationaux avec un appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Bâtir une Économie bleue ne peut être possible sans un secteur halieutique qui contribue efficacement à la sécurité alimentaire de nos populations, à la création d'emplois et à la mobilisation de ressources pour nos Économies.

C'est pourquoi, le Gouvernement Guinéen accorde une importance capitale à la biodiversité, qui pourrait participer à la durabilité de la pêche et de l'aquaculture, des océans, des mers et de la résilience climatique en Afrique.

La présente rencontre de Rabat vient donc, à point nommé et trouve toute son importance pour ma délégation et moi-même. Pour finir, je voudrais remercier le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT de m'avoir invité et féliciter les initiateurs et organisateurs pour la qualité et la pertinence de ce symposium qui cadre parfaitement avec les objectifs de paix et de développement du CNRD et de Son Président.

C'est sur ces mots que je voudrais souhaiter pleins succès à nos discussions.

Allocution de Monsieur KURAMITSU Hideaki, Ambassadeur du Japon au Maroc

- **Excellence Monsieur le Président de la COMHAFAT,**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de Délégations,**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Pays Membres et des Organisations Internationales,**
- **Honorables Participants,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je suis très heureux de participer au Symposium d'aujourd'hui et je tiens à exprimer mes sincères remerciements à Monsieur le Président de la COMHAFAT, à Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT et à l'équipe d'organisation pour leurs efforts remarquables qui ont rendu la tenue de cet événement possible.

Je tiens tout d'abord à féliciter le niveau satisfaisant de coopération, entre le Japon et les Pays Membres de la COMHAFAT, bâtie et renforcée au fil des années dans le but d'assurer un usage durable des ressources halieutiques conforme aux standards scientifiques éprouvés.

Je souhaite également souligner le fait que le partenariat durable du Japon avec la COMHAFAT, par le biais de la Fondation Japonaise pour la Coopération Halieutique Internationale (OFCF), témoigne de l'engagement ferme de notre Gouvernement à soutenir les Pays Membres dans le développement de leurs secteurs de pêche et d'aquaculture et à promouvoir des méthodes durables pour une exploitation équilibrée de leurs ressources halieutiques.

Rendre ce partenariat encore plus fort dans les années à venir est d'une importance capitale.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne le thème d'aujourd'hui, il convient de mentionner que, conformément au Cadre mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal (GBF), adopté lors de la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique de 2022 (COP15), le Japon a déjà désigné, à la fin de l'année 2020, 13,3 % de sa zone marine comme zone protégée. Le Japon s'est en outre engagé à achever les 16,7 % restants de l'objectif « 30by30 » (30% à l'horizon de 2030) du Cadre mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal en impliquant diverses Parties, y compris les pêcheurs.

Il convient de rappeler également dans ce contexte que de nombreuses autres décisions sur la pêche ont été prises lors des conférences internationales dans le domaine de l'environnement. On peut citer ici celle de la Conférence des Parties (COP 19) de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES), et aussi la Convention sur la Conservation et l'Utilisation Durable de la Biodiversité Marine des Zones ne relevant pas de la Juridiction Nationale (BBNJ Treaty).

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite souligner que les négociations internationales dans le domaine de l'environnement et de la pêche en particulier doivent tenir en compte que ce secteur d'activité joue un rôle essentiel en termes de sécurité alimentaire, de PIB et d'emploi dans de nombreux pays membres de la COMHAFAT. De ce fait, les représentants du secteur de la pêche doivent être activement impliqués dans ces négociations et leurs voix écoutées.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude à tous les invités et participants pour leurs contributions précieuses à ce symposium. Je suis convaincu que les discussions et les idées partagées ici ouvriront la voie vers une coopération encore plus efficace et durable entre les Pays Membres de COMHAFAT et les Organisations Internationales.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Allocution de Monsieur Sidi Tiémoko Touré, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT.

- **Monsieur le Ministre de l'Agriculture du Développement Rural des Eaux et Forêts et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc ;**
- **Excellences Mesdames et messieurs les Ministres ;**
- **Excellence Madame la Ministre (Ghana) ;**
- **Excellence Madame la Ministre (Guinée) ;**
- **Excellences Monsieur le Ministre (Cabo Verde) ;**
- **Messieurs les Ambassadeurs**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;**
- **Monsieur le Directeur de l'Organisation du Secteur de la Pêche et de l'aquaculture de l'isthme de l'Amérique Centrale (OSPESCA);**
- **Messieurs les points focaux nationaux auprès de CITES ;**
- **Messieurs les délégués des Etats Membres de la COMHAFAT ;**
- **Messieurs les représentants de l'Agence de Pêche du Japon ;**
- **Distingués invités,**
- **Messieurs les experts et consultants**
- **Mesdames et Messieurs,**

Bonjour,

Je suis particulièrement ravi d'être parmi vous ce matin, pour l'ouverture des travaux de ce symposium, qui constitue une formidable occasion d'échanger pour répondre à la question de savoir comment rendre la pêche compatible avec les impératifs écologiques et de protection de la biodiversité marine.

Je voudrais tout d'abord en votre nom à tous, remercier à travers Monsieur Mohamed SADIKI, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Royaume du Maroc, les autorités marocaines pour l'accueil qui nous a été accordé et toutes les facilités offertes, pour la tenue dans de bonnes conditions de notre rencontre.

Je suis tout impressionné par votre participation nombreuse et tiens à vous remercier et à vous féliciter pour l'intérêt que vous portez aux questions de préservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources marines vivantes.

Mesdames et Messieurs

Il est aujourd'hui largement admis que les activités humaines dégradent l'environnement du fait du prélèvement effréné des ressources naturelles sans souci de leur renouvellement, et la destruction des écosystèmes et de la biodiversité a atteint un niveau alarmant, jamais atteint jusque-là.

Il est également convenu qu'il faut intervenir pour réguler ces activités, pour une meilleure défense de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité.

Il est tout aussi indéniable dans ce contexte de perte de biodiversité, que pour les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, mais aussi pour tous les pays en développement, la mer et les ressources halieutiques occupent une place de choix dans l'équation de la sécurité alimentaire, le développement économique et la lutte contre la pauvreté. A ce titre, il nous importe d'en assurer une exploitation durable en vue d'en perpétuer les bénéfices socio-économiques.

Nous sommes donc confrontés plus que partout ailleurs, à un choix qui semble difficile :

- Arrêter toute exploitation des ressources marines et mettre en œuvre des actions au quotidien, pour économiser ces ressources, dans l'objectif de préserver la biodiversité ? ou
- Continuer leur exploitation dans les conditions actuelles, pour répondre aux besoins toujours croissants des populations et assurer leur emploi et leur nourriture ?

Ma réponse est sans équivoque. Nous devons protéger la nature et sa biodiversité en ayant recours à toutes mesures de protection qui s'avèrent nécessaires à sa préservation.

Cependant, ces mesures doivent être décidées non pas sur une appréciation émotionnelle, mais sur une base objective, qui ne peut être que la science et en tenant compte des particularités socio-économiques de nos Etats et de leurs impacts économiques et sociaux.

Cependant, la tendance observée depuis quelques temps déjà, indique que l'approche adoptée au sein des organismes internationaux ou de négociations multilatérales pour la défense de l'environnement, ne semble pas respecter rigoureusement cette logique.

L'analyse des dernières résolutions prises pour limiter ou bannir l'exploitation ou la commercialisation des espèces marines vivantes au sein des espaces de décision telle que la CITES, sont loin de répondre toutes à un constat objectif, vérifiable et étayé par des données scientifiques. Les inscriptions sur les annexes de la CITES de plusieurs espèces de poissons lors des dernières sessions, se sont faites en dépit de l'avis contraire du Comité scientifique de la FAO, et de leur gestion réussie par une organisation régionale de gestion de pêche.

En outre, sans parler du non-respect des règles et procédures pour la consultation des Etats côtiers qui se trouvent dans l'aire de répartition des espèces marines concernées, les autorités nationales en charge de la pêche, ne

sont que peu ou pas consultées, pour la soumission de ces mesures aux instances internationales de conservation.

Dans ces conditions, les mesures de protection adoptées, dont une bonne partie sont contraignantes, pourraient s'avérer pour nos pays dont les économies sont fortement liées aux activités de pêche, fort dommageables, particulièrement en matière de contribution du secteur de la pêche dans nos économies nationales, de sécurité et de souveraineté alimentaires et de conséquences sociales néfastes sur les populations.

Mesdames et Messieurs

La thématique de notre symposium porte donc sur un sujet fort complexe. Il s'agit de concilier entre les impératifs de conservation et le maintien des activités de pêche pour répondre aux exigences de survie, particulièrement pour les populations des pays de notre région.

La présence aujourd'hui des représentants des structures nationales se préoccupant de protection de l'environnement naturel et de gestion des pêches ainsi que la participation d'éminents spécialistes et experts, offre une opportunité rare, pour nous proposer un ensemble de recommandations à même de promouvoir une approche qui intègre la protection de l'environnement dans la gestion des pêches et vice versa.

Sans préjuger de vos délibérations que nous attendons avec impatience, j'aimerais soumettre à votre réflexion quelques propositions faisant de la pêche une activité durable reposant sur une ressource renouvelable qui permet de maintenir le tissu social et culturel, de contribuer à l'économie locale sans avoir d'incidence néfaste notable sur l'environnement :

- Initier une coordination nationale préalable à toute participation dans les espaces de décisions internationales sur la conservation des ressources marines, à travers un rapprochement entre les autorités nationales concernées ;
- Développer une approche moderne des espaces protégés en faisant évoluer la gestion des pêches vers une gestion qui ne s'entend plus uniquement qu'en termes d'interdiction ;
- Impliquer d'avantage la pêche dans les instances mondiales de protection de l'environnement
- Développer une coordination régionale agissante, à même de peser sur les décisions de gouvernance internationale sur l'environnement et la pêche, tenant compte des spécificités et des intérêts de nos pays ;

Ce sont là que quelques pistes qui me semblent de nature à concilier entre conservation et exploitation. Il vous appartient d'en identifier d'autres et de les mettre en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Enfin, en formulant le vœu pour que cette rencontre constitue une formidable opportunité pour raffermir la coopération halieutique régionale, au service d'une exploitation durable des ressources marines de notre région et d'une Afrique prospère et audible au sein des organisations internationales traitant de la pêche, je voudrais réitérer mes remerciements aux autorités et aux partenaires de la COMHAFAT en particulier à l'OFCE, sans lesquels cette rencontre n'aurait pu se tenir.

Mes remerciements vont également à l'endroit des personnes ressources qui ont bien voulu répondre à notre invitation et animer cette rencontre, ainsi qu'aux représentants des Etats africains et d'Amérique Centrale, qui ont fait un long déplacement pour se joindre à cette réflexion.

En vous remerciant de votre de votre attention je déclare le symposium ouvert.

Au nom des participants et des experts du symposium sur la pêche dans le cadre mondial de la biodiversité et des membres de l'OSPESCA qui s'est tenu du 9 au 10 mai 2023, nous tenons à exprimer notre gratitude à Sa Majesté le Roi du Maroc pour Sa vision et Son leadership, May Allah l'assiste. Nous avons été très touchés par son accueil chaleureux et professionnel depuis notre arrivée au Maroc. Nous remercions l'Honorable Ministre ainsi que le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAS pour la bonne mise en œuvre et le résultat historique de la réunion. Je vous souhaite à tous un bon retour à la maison.

Merci

Allocution de clôture de Monsieur Sidi Tiémoko Touré, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT.

- **Monsieur le Représentant du Ministre de l'Agriculture du Développement Rural des Eaux et Forêts et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc ;**
- **Excellences Mesdames et messieurs les Ministres ;**
- **Excellence Madame la Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime République de Guinée ;**
- **Excellence Madame des pêches et du développement de l'aquaculture du Ghana Excellences Monsieur le Représentant du Ministre de la Pêche du (Cabo Verde) ;**
- **Messieurs les Ambassadeurs**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;**
- **Monsieur le Directeur de l'Organisation du Secteur de la Pêche et de l'aquaculture de l'isthme de l'Amérique Centrale (OSPESCA) ;**
- **Monsieur le Secrétaire Permanent du Processus des États africains de l'Atlantique ;**
- **Messieurs les points focaux nationaux auprès de CITES ;**
- **Monsieur le Président de la Conférence Baleinière Internationale ;**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif du CPCO**
- **Messieurs les délégués des Etats Membres de la COMHAFAT ;**
- **Messieurs les représentants de l'Agence de Pêche du Japon ;**
- **Distingués invités,**
- **Messieurs les experts et consultants**

Bonjour,

Il me revient de clore ce symposium pendant lequel nous avons tenté de concilier la pêche et les préoccupations de conservation de la biodiversité.

Difficile toutefois, pour un tel enjeu, de parler de conclusion, ou de clôture ... Car tout est devant nous !

En effet, nous savons que la problématique mise en relation avec de la protection de l'environnement et donc de la biodiversité en parallèle avec les activités de pêche est une question structurante pour beaucoup de nos pays tant sur le plan économique que social.

C'est pour cela que cette formalité de clôture marque autant la fin d'une étape que le début de la suivante, qui à mon sens reste la plus importante. L'étape où il sera question de se mobiliser pour une action concertée et cohérente.

De nombreux ministres (Maroc, Ghana, Guinée et de la Côte d'Ivoire) ont été présents à l'ouverture de cette rencontre vos côtés. C'est la preuve que notre organisation agit. Je veux la remercier pour l'organisation et la réussite de ce rendez-vous, et cela à travers le Secrétaire Exécutif Monsieur Benabbou, ainsi qu'à travers les membres du Bureau.

Je veux aussi remercier l'ensemble des intervenants, vous toutes et vous tous, pour la qualité et la richesse des contributions.

Ce symposium a été un temps fort du débat environnemental et pêche.

Ce débat, ne peut être clos en deux jours ! Il a lieu tout au long de l'année, notamment au sein de nos Etats respectifs, de nos institutions régionales et au sein des institutions de négociations multilatérales pour la conservation de la biodiversité.

Nous convenons tous que nous avons dépassé le stade de l'urgence et sommes plus que jamais au carrefour de nos responsabilités, c'est-à-dire des décisions que nous devons prendre.

Cependant nos décisions doivent être responsables et adaptées à la réalité socio-économique de nos pays, pour lesquels les activités de pêche sont d'une importance vitale.

En fait, l'écologie ou la protection de la biodiversité ne doit pas être un frein à l'économie et se traduire par des impacts sociaux négatifs sur nos communautés.

Nous retenons dans vos recommandations les maîtres-mots de :

- La nécessité de développer une coordination régionale agissante, à même de peser sur les décisions de gouvernance internationale sur l'environnement, la pêche et l'aquaculture, en tenant compte des spécificités et des intérêts de nos pays.
- La nécessité, aussi, d'institutionnaliser et de renforcer la coordination nationale pour toute question relative à la biodiversité marine, pour une meilleure harmonisation des positions préalablement à toute participation dans les espaces de décisions internationales sur la conservation des ressources marines ;

Les recommandations formulées à l'issue du présent symposium, nous démontrent que la Pêche et la protection de la biodiversité sont compatibles, si nous y mettons l'effort qu'il faut.

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de constater de visu, que cette rencontre a pu offrir la formidable opportunité de raffermir la coopération halieutique régionale, au service d'une exploitation durable des ressources marines de notre région et d'une Afrique prospère et audible au sein des organisations internationales traitant de la pêche,

Cette formidable rencontre reste également mémorable, puisqu'elle a été témoin de la conclusion d'un accord de coopération transrégionale entre la COMHAFAT et OSPESCA, pour joindre nos efforts en faveur d'un développement durable, intégré et inclusif de la pêche dans nos régions respectives.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord en votre nom à tous, remercier à travers Monsieur Mohamed Sadiki, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Royaume du Maroc, les autorités marocaines pour l'accueil qui nous a été accordé et toutes les facilités offertes, pour la tenue dans de bonnes conditions de notre rencontre.

Cette rencontre ne pourrait avoir un tel succès, sans la vision éclairée de sa majesté Mohamed VI, fervent défenseur d'une coopération Sud-Sud active et agissante.

Je voudrais réitérer mes remerciements aux autorités et aux partenaires de la COMHAFAT en particulier à l'OFCE, sans lesquels cette rencontre n'aurait pu se tenir.

Mes remerciements vont également à l'endroit des personnes ressources qui ont bien voulu mettre à profit leur expertise en la matière, ainsi qu'aux représentants des États africains et d'Amérique Centrale, qui ont fait un long déplacement pour se joindre à cette réflexion.

Je tiens également à remercier les interprètes, qui nous ont permis de s'entendre, et de capter les messages des uns et des autres ;

Sans oublier de remercier la cheville ouvrière, au niveau de la logistique, qui a facilité nos mobilités et a assuré un cadre convivial pour le bon déroulement de notre symposium ;

En vous remerciant tous pour votre engagement à aller de l'avant pour un avenir prospère dans le contexte d'un développement durable, équitable et responsable,

Je vous souhaite à tous un bon retour chez soi.
Ainsi, je déclare le symposium clos.

Annexe III- ORDRE DU JOUR

Jour 1 : 09 mai 2023

OUVERTURE ET INTRODUCTION DE L'ATELIER	
08:30- 09:00	- Inscription
09:00- 9:45	- Ouverture officielle (Maroc+ Côte d'Ivoire+ Japon)
09:45 -10:00	- Introduction du Symposium (COMHAFAT)
	- Signature du protocole d'accord OSPESCA-COMHAFAT
	- Photo de groupe
	- Approbation de l'ordre du jour
10:00 - 10 -30	- Pause café
THÈME 1 : LE SECTEUR DE LA PECHE DANS LES NEGOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES EN COURS	
10 :30 – 10 :45	- Description du problème : M. Eugène LAPOINTE - Consultant
10 :45 - 11-00	- La pêche dans les négociations BBNJ : Pr. Joji MORISHITA (FAJ)
11 :00 - 11 :15	- Quelle gouvernance pour la conservation des ressources marines vivantes en Afrique au regard du droit de la mer ? Aperçu des instruments juridiques internationaux pertinents : Pr. Miloud LOUKILI
11 :15 -11 :45	- Débats
THÈME 2 : IMPACTS POTENTIELS DE L'OBJECTIF 30X30 SUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE	
11 :45 -12 :00	- Gouvernance des pêches maritimes dans le cadre mondial de la biodiversité post-2020 et BBNJ : Dr. Bernal CHAVARRIA-OSPESCA
12-00 -12 :15	- Pêcheries commerciales et cible 30x30 en haute mer : Ambassadeur Carlos MAZAL
12h15 - 12h45	- Discussion générale
12h45 - 13h45	Déjeuner
THÈME 3 : L'IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PECHE POUR LA COMHAFAT ET LES AUTRES ÉTATS	
13 :45 - 14 :00	- Rôle et importance du secteur de la pêche (commerciale et artisanale) dans le cadre de l'Economie Bleue en Afrique Atlantique): M. Abdennaji LAAMRICH-COMHAFAT
14 :00 - 14 :15	- Activités de pêche et conservation de la biodiversité marine en Afrique : état des lieux et perspectives d'exploitation durable dans la région COMHAFAT : Dr. Rodrigue PELEBE- ACECoR

14 :15 - 14-30	- Coopération régionale pour une Afrique unie et prospère : M. Tarik IZIRAREN /Processus des États de l'Atlantique Africain
14-30 -15 :00	- Point de vue des représentants des États membres de la pêche
15 :00- 15h30	- Discussions
15 :30-16-00	Pause-café
16 :30 - 17-30	- Discussion guidée sur les sujets présentés - Résumé et conclusions

Jour 2 : 10 mai 2023

THÈME 4 : CONSERVATION ET/OU UTILISATION DURABLE ? COMMENT CONCILIER DES CONCEPTS POTENTIELLEMENT CONTRADICTOIRES	
09 :00 - 09 :20	- Conservation marine pour qui/quoi ? Mme Hayat MESBAH Point Focal National CITES/ Maroc
09 :20 - 09 :40	- Maritime Cui bono? Points de vue des pêcheurs locaux sur la conservation marine et la sécurité alimentaire : Dr Mustapha KEBE/Consultant
09 :40 - 10 :00	- Les ORGP et leur rôle dans l'élaboration de mesures de conservation pour la protection de la biodiversité marine » : Dr. Bernal CHAVARRIA Spécialiste du droit international de la pêche
10 :00 - 10 :30	- <i>Point de vue des représentants de MS Environnement</i>
10 :30 - 11 :10	- Discussions
11 :00 - 11 :30	Pause-café
THÈME 5 : AMELIORER L'INTEGRATION DU SECTEUR DE LA PECHE DANS LA PRISE DE DECISION ENVIRONNEMENTALE	
11 :30 -11 :50	- Renforcement des voix locales dans la prise de décision environnementale : M. Nikolas SELLHEIM/Consultant
11 :50 -12 :10	- Établir des liens entre les pêches et les autorités environnementales : Ambassadeur Carlos MAZAL/ Consultant pêche
12 :10 -12 :30	

	- Stratégies et solutions pour une plus grande implication de la pêche des entités administratives dans le processus décisionnel : M. Patrick KARANI - UA/IBAR
12 :30 -13 :30	Déjeuner
Suite ...	
13 :30 -13 :50	- L'Initiative Ceinture Bleue ou Comment conjuguer Conservation et Exploitation des Ressources Marines Vivantes : Mme Souad KIFANI, INRH
13 :50 -15 :00	- Discussions ouvertes et élaboration de recommandations : Comité de rédaction
15 :00-16 :00	- Présentation et adoption des recommandations
16 :00 -17 :00	- Résumé et clôture du Symposium